

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Présentation des vœux du Conseil municipal à M. le Maire

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je suis à nouveau le porte-parole de l'ensemble de notre Assemblée, pour vous présenter, Monsieur le Maire, nos meilleurs vœux. Des vœux de santé, bien sûr, pour votre famille et vous-même, mais aussi des vœux de bonheur, d'autant que l'œuvre à laquelle vous vous attachez, sera d'autant plus réussie et aboutie, que vous la réaliserez dans l'enthousiasme, avec énergie et sentiment d'épanouissement.

En effet, à ce stade de votre deuxième mandat de Maire de Lyon, la marque de votre désir personnel de progression de la Ville, dans les domaines de l'urbanisme, de l'économie et du social, est maintenant très apparente. Elle est appréciée par la plupart des Lyonnais et elle demande à être complétée. Je saisis cette occasion d'ailleurs, pour présenter également les vœux de toute notre municipalité à l'ensemble des Lyonnais. Beaucoup affrontent des épreuves, du fait de la situation de notre pays, de la dureté des temps, et il est important que chacun, jeune ou vieux, ne se sente pas isolé dans la tourmente, mais puisse compter sur la solidarité de notre collectivité.

Cette crise économique, sociale et peut-être aussi morale, s'accompagne d'une défaillance d'optimisme et de projection dans le futur. D'autres périodes de l'histoire ont été encore plus difficiles, les problèmes ont pourtant été surmontés, grâce à l'ardeur et à l'enthousiasme de beaucoup de nos concitoyens. Aujourd'hui à nouveau, nous sortirons d'autant plus vite de la crise, si l'on retrouve le chemin de l'espoir, du changement, du dynamisme et de l'enthousiasme à préparer un avenir. Celui-ci sera différent et pourra être meilleur, si nous y consacrons toute notre intelligence, notre capacité d'innovation, de recherche, de mise en commun des énergies. Vous avez, Monsieur le Maire, depuis le premier jour de votre premier mandat, inlassablement répété la double nécessité dans notre Ville, d'une économie forte et d'une organisation sociale juste.

Votre activité ininterrompue en faveur du développement économique de notre agglomération, porte ses fruits, de même que votre gestion, en même temps prudente et ambitieuse. Lyon a pu être protégée davantage que la plupart des villes françaises, des conséquences les plus dramatiques de la crise et de l'endettement excessif de notre pays.

Le niveau de la dette dans notre Ville et notre Communauté urbaine est proportionnellement bas, sans impact sur le développement urbain et de fait, au même niveau, exactement, qu'il y a dix ou quinze ans. Cela permet le maintien d'une activité économique dense et de projets multiples dans notre Ville. Bien peu nombreuses sont les villes françaises qui, à l'instar de Lyon, peuvent afficher un investissement identique dans les années actuelles et dans les années du précédent mandat.

Ce record d'activités a lui-même un effet de levier sur les entreprises lyonnaises, l'économie de notre agglomération et le niveau d'emploi. Ce progrès auquel contribue largement l'activité publique est aussi le fruit de notre riche tissu d'universités et de grandes écoles, qui permettent d'organiser la ville du futur.

On voit bien aujourd'hui le bénéfice de la sagesse des équipes municipales successives qui, évitant tout endettement significatif, mais favorisant l'innovation et la productivité protègent en partie la qualité de vie des Lyonnais.

Je ne vais pas donner ici la liste de tous les grands projets en cours dans notre Ville ! D'abord, car la liste est trop longue, ensuite parce que vous avez, Monsieur le Maire, effectué récemment cet exercice dans chaque arrondissement, en détaillant toutes les évolutions importantes de chaque quartier lors de réunions publiques d'arrondissement.

Enfin, lors de vos vœux dans chaque arrondissement, vous avez également décrit ces grands projets en cours. Les Lyonnais sont donc informés, beaucoup ont même participé à des réunions de concertation sur tel ou tel dossier de proximité, puisque maintenant, depuis notre élection, existent dans toute la Ville, des Conseils de quartier, des réunions de concertation et divers lieux de dialogue. Rendre les Lyonnais acteurs de l'évolution de leur ville n'est pas l'une de nos moindres fiertés ! Nous pouvons encore progresser dans ce sens et nous le ferons, d'autant plus que nous sommes convaincus que cette participation du plus grand nombre, enrichit les projets et permet leur appropriation bénéfique par l'ensemble des habitants.

Je vous ai beaucoup entendu évoquer, Monsieur le Maire, lors de vos récentes prises de parole en public, les valeurs de justice sociale et de solidarité. Cela est important et notre devoir est bien, dans le territoire dont nous avons la charge, de rétablir autant que faire ce peut, les bienfaits du vivre ensemble, de la solidarité, de la correction des injustices. Tout cela a été mis à mal dans les années récentes, au niveau de notre pays, par plusieurs erreurs ; il importe de les corriger.

L'anxiété qui pèse sur les classes moyennes et les personnes précarisées, la peur de la perte d'emploi, la difficulté pour se loger ou pour faire face aux nécessités essentielles et fondamentales de la vie : tout ceci s'est dégradé pendant les cinq dernières années, certes moins à Lyon, mais le péril est là !

Nos efforts conjoints doivent y porter remède : pour les jeunes, pour les personnes âgées, pour les malades. Il ne s'agit pas là d'assistanat, comme on l'entend parfois évoquer, mais bien de solidarité et je vous remercie d'avoir fréquemment rappelé l'engagement de la Ville de Lyon dans cette valeur humaniste dont nous sommes si fiers.

Lyon a plusieurs fois été désignée comme première ville de France en termes de santé pendant les années récentes. Vous avez prouvé, Monsieur le

Maire, que cette distinction était méritée, en annonçant l'engagement de notre collectivité au soutien de l'hôpital Edouard Herriot, en substitution à l'Etat défaillant et en octroyant 40 M€ à cet hôpital universitaire de prestige.

Pour éclairer l'analyse des difficultés sociales de notre temps, nous pouvons relire Bourdieu et sa perception aigüe et singulière du monde social et culturel au tournant des XX^e et XXI^e siècles. Le point de départ de sa réflexion est, par lui, résumé dans ces mots : « Comment des conduites peuvent-elles être réglées, sans être le produit de l'obéissance à des règles ? ». Certes, il faut de la discipline, un renforcement de la sécurité comme nous le réalisons, avec des résultats positifs à Lyon. Il importe cependant aussi qu'un effort collectif volontaire se déploie et que les valeurs qui nous sont chères, associant solidarité et sens du travail, soient partagées par le plus grand nombre.

Il importe aussi de comprendre la société postindustrielle actuelle, dans ses interrogations, ses doutes, ses aspirations. Tout ne se décrète pas, tout ne se réalise pas dans un climat de domination, de lutte, de conflit, d'obéissance primaire, il y faut surtout, de la participation librement consentie à un projet commun. Retissons le lien social, faisons reculer les divisions dans notre société et alors, le bénéfice sera pour tous.

Permettez-moi, mes chers Collègues, de terminer par quelques mots plus plaisants et divertissants. Vous le savez, nous célébrons cette année le Centenaire de l'un de nos arrondissements, le 7^e arrondissement.

Et bien la première manifestation qui célébrait cet anniversaire se tenait hier avec la participation de la chorale des choristes de Saint Marc dont la Ville de Lyon est si fière. Entendre ces jeunes voix cristallines qui symbolisent les aspirations de la prochaine génération à se faire entendre et à créer des conditions de vie, de travail et d'épanouissement améliorées est quelque chose de réconfortant. Ne doutons pas de l'avenir, ne doutons pas de la prochaine génération. Les jeunes choristes sont là pour nous entraîner avec dynamisme et enthousiasme vers le futur. Merci.

(Applaudissements de l'assemblée.)

M. LE MAIRE : Merci Monsieur le Premier Adjoint de ces vœux. On essaiera de faire en sorte que l'avenir de notre cité puisse correspondre à vos aspirations.

Nous allons connaître évidemment une année importante parce qu'il y aura des élections décisives. Sur ces bancs, chacune et chacun ne souhaite pas les mêmes élans. C'est bien naturel puisqu'il y a ici, majorité et opposition.

Ce que je pourrais souhaiter, c'est que la Majorité sur ces bancs, actuelle Opposition puisse se convaincre que la situation de notre pays est une situation difficile et que tout ne sera pas possible par une espèce de magie qui serait celle de l'alternance, j'en dirai quelques mots immédiatement après, qui n'effacera pas l'importance de la dette de notre pays et les difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Pour ce qui concerne l'Opposition sur ces bancs, Majorité dans notre pays, je souhaiterais que quelquefois, elle puisse apporter une appréciation plus nuancée du bilan et de l'action de la Ville de Lyon surtout, évidemment, si on la compare avec le bilan et la situation de notre pays et demain, s'il y a une nouvelle Majorité, qu'elle puisse faire preuve d'autant de clémence qu'elle en fait aujourd'hui vis-à-vis de l'actuelle Majorité du pays.

Je crois que nos concitoyens ont une vue assez pertinente des problèmes auxquels notre pays est confronté, assez pertinente, parce qu'ils voient bien, me semble-t-il, que deux modèles sont aujourd'hui derrière nous :

- Un premier modèle qui pensait qu'à force de dérégulation, on permettrait une croissance économique et sociale. C'était un peu le modèle américain où l'on pensait qu'il suffisait qu'il y ait moins d'Etat pour que l'Economie aille mieux, qu'il suffisait que les banques aient moins de contraintes pour qu'elles entraînent dans le mouvement, à la fois l'Economie productive et le destin des particuliers. On s'est aperçu avec la crise des « subprimes » que ce modèle sur la voie duquel notre pays était en train de s'engager était une voie sans issue. Lorsque l'on pense à quelques mesures qui devaient être prises il y a 5 ou 6 ans, on était en train par exemple, sur le crédit, sur le logement, d'essayer de prendre la même voie que celle des Etats-Unis ; on s'aperçoit qu'hélas il y a eu une véritable impasse dans ce pays qui a entraîné la crise mondiale que nous avons connue.

Je crois que de la même manière, il y a une impasse pour un modèle français qu'on pratiquait les uns et les autres depuis une trentaine d'années fondé sur l'accroissement de la dette où chaque fois qu'il y avait une petite difficulté, on relançait la croissance à coup de déficit budgétaire.

Aujourd'hui, quelque soit ceux qui seront au pouvoir demain, on est sûr que ce ne sera plus à coup de déficit budgétaire qu'on relancera la croissance.

Il faut donc inventer une nouvelle voie et j'ai quelquefois la fierté de penser que même si cela fait rire ici ou là, nous l'avons un peu inventée pour ce qui concerne notre agglomération. Je le montrais dans le débat budgétaire, lorsque l'on regarde les courbes de l'endettement on s'aperçoit que la descente aux enfers qui nous a conduit chez Standard & Poor's à la perte du triple A était formidable au niveau de l'Etat.

On s'aperçoit que pour la masse des collectivités locales, elle était quand même relativement importante et que pour ce qui concerne la Ville de Lyon, le Grand Lyon, elle était atone et que même, pour la Ville de Lyon, exploit fondamental, nous nous sommes désendettés depuis 2001. Ceci va nous permettre aujourd'hui où nous sommes dans une année de crise de mener dans l'agglomération lyonnaise des politiques contra-cycliques qui peuvent nous permettre de faire en sorte qu'au moins au niveau de l'agglomération lyonnaise les choses aillent moins mal.

J'ai vu au cours de ces vœux, beaucoup d'entrepreneurs, entrepreneurs du bâtiment, par exemple qui étaient un peu inquiets pour l'avenir, un peu inquiets pour l'avenir de leur entreprise, un peu inquiets pour l'avenir de leurs salariés. Parce qu'évidemment, si la commande s'effondre, il est clair que l'emploi, va lui aussi connaître un certain nombre de difficultés.

C'est pour cela que cette année, la Ville de Lyon, le Grand Lyon, le SYTRAL vont investir 300 millions d'euros supplémentaires, 1 milliard d'euros pour ce qui concerne l'agglomération lyonnaise. On voit que c'est quelque chose d'extrêmement important.

Pour prendre quelques projets que j'ai eu l'occasion de rappeler, lorsque nous allons ouvrir en avril prochain, le pôle de loisirs de la Confluence, ce sont 800 emplois que nous allons créer, que nous sommes en train de recruter aujourd'hui, à travers nos missions locales, à travers Pôle emploi travaillant avec les services de la Ville et Mme Condemine.

Nous sommes en train de construire aujourd'hui la tour In City, ce sont 2.500 emplois qui vont être créés. Et comme j'ai eu l'occasion de le dire, quand en avril prochain, nous allons commencer le stade du Grand Montout, ce sera 450 millions d'euros que le secteur privé va mettre sur la table, ce sont donc 2.500 emplois qui vont se créer cette année. Pour ce qui est de la TVA, parce que l'Etat la récupère sur l'ensemble de ces travaux, ce sera environ 90 millions d'euros que l'Etat va récupérer sur ce seul investissement, ce qui est important pour notre agglomération.

Nous avons créé, comme vous le dites, Monsieur le Premier Adjoint, un modèle qui essaie de porter la dynamique, qui essaie de penser équilibre de notre société, de notre agglomération, pour faire en sorte qu'il n'y ait plus ces disparités entre pauvres et riches et qu'il n'y ait plus de ghettoïsation dans notre agglomération, car je pense que c'est source de difficultés pour les uns et les autres.

J'étais l'autre jour aux vœux de Christian Coulon, à la mairie du 8e arrondissement. Je connais bien les problèmes dans des quartiers qui ont connu des difficultés comme Mermoz par exemple. Lorsqu'il y a deux ans, l'affrontement de deux bandes entre Bron et le 8e arrondissement, fait qu'un petit garçon se trouvant au milieu des deux bandes est tué, c'est un drame pour tout le monde : pour la famille et pour l'ensemble de la société. Il faut faire en sorte qu'à la fois nous portions la sécurité dans le court terme, mais que nous bâtissions la sécurité dans le long terme, que nous éradiquions les causes de la pauvreté car c'est toujours dans la misère que se trouve la naissance de l'insécurité. Souvenons-nous des anciens films que nous revoyons de temps en temps sur l'évolution de la société américaine, sur la grande dépression, c'est l'époque d'Al Capone, chaque fois qu'une société se trouve dans de grandes difficultés, elle engendre une grande violence, une grande insécurité, et c'est ce à quoi il faut que nous mettions un terme.

Après, cela demande de la solidarité de la part de chacun, pas simplement vis-à-vis de l'Etat, mais une demande vis-à-vis du Maire de Lyon ou

du Président du Grand Lyon, car c'est à chacune et à chacun d'entre nous d'être solidaire. Tout projet, qu'il intervienne dans l'agglomération ou au niveau de l'Etat, se trouve confronté à l'égoïsme de nos sociétés qui veulent que rien ne bouge. Je me souviens d'une phrase du Père Devert qui disait : « chaque fois, aujourd'hui, que je dépose un permis de construire, j'ai un recours au nom de l'écologie, de la qualité de la vie, au nom de grands principes qui concourent à faire que dans l'agglomération il y ait 30.000 demandes de logement ». Donc cela demande un effort de chacune et de chacun d'entre nous. Nous ne pouvons pas « renvoyer la balle » à un échelon supérieur de qui on attendrait tout.

Je souhaite que nous passions cette année avec la volonté de transformer nos sociétés, de regarder les modèles qui réussissent le mieux dans les pays européens. Avec le modèle scandinave, par exemple, on voit que par l'innovation on peut créer une dynamique plus forte que la nôtre. Ces modèles sociaux ne sont pas pires pour autant et lorsque l'on regarde le modèle scandinave, c'est un modèle social qui, quand même, marche au moins aussi bien que celui des pays méditerranéens puisque, je ne veux pas prendre d'exemple, mais quelques pays du Sud avec leur modèle bloqué ont quand même un équilibre social plus injuste que les pays scandinaves avec un modèle un peu plus consensuel. Je crois qu'il y a moyen de faire à la fois la réussite économique et le dynamisme social, le dynamisme environnemental.

Voilà Mesdames et Messieurs, je souhaite bien évidemment que l'on puisse continuer à aller de l'avant. On verra qu'il y a beaucoup de projets cette année qui vont se développer dans notre agglomération. Je pense que les Lyonnaises et les Lyonnais qui regardent nos débats au Conseil municipal, pour les plus vertueux, les plus férus, dès le soir même dans l'édition de minuit et pour les autres dans le raccourci sans doute un peu plus ramassé, mais qui leur permet de voir qu'au-delà de nos Conseils municipaux, parce qu'ils ont tendance à se méfier des discours -peut-être n'ont-ils pas tout à fait tort- ils peuvent voir ce qui se réalise sous leurs yeux dans l'ensemble de leur quartier. J'aurais envie de leur dire de sortir de leur quartier pour aller voir ce qui se passe ailleurs car ils verraient que ce modèle permet de développer et de changer l'ensemble de l'agglomération, à la fois les différents quartiers de Lyon et les différentes communes de cette agglomération.

En tout cas, Monsieur le Premier Adjoint, je suis extrêmement heureux et fier de l'action que nous menons ensemble pour la Ville de Lyon et si ce que l'on peut faire modestement au niveau local peut être une source d'inspiration au niveau national, ce sera le plus cher de mes vœux.

Je terminerai par une belle citation que je développe à l'occasion de ces vœux, c'est une phrase du philosophe Alain, philosophe radical, donc quelque fois en concordance au moins avec le passé de Lyon, M. Braillard me dira toujours « avec le présent de l'agglomération lyonnaise », il disait « le pessimisme est d'humeur et l'optimisme de volonté ». Je vous souhaite cette année un optimisme de volonté.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. Buna qui a des lettres me dit que c'est dans « Propos sur le bonheur ».

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

Le lundi 16 janvier 2012 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 10 janvier 2012 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Bouzerda secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, M. Lévêque, Mme Vallaud Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenaer, M. Bolliet, Mme Rivoire, M. Vesco, Mme Roure, M. Philip, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconnèche, Mme Frih, M. Héral, Mme Chevassus Masia, M. David, Mme Nachury, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, M. Nardone, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, M. Tête, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Lebuhotel, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet, M. Corazzol, M. Kimelfeld.

Absents excusés : Mme Guillaume, M. Turcas, Mme Pesson.

Dépôts de pouvoirs : Mme Fondeur, Mme de Lavernée, Mme Psaltopoulos ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Guillaume, M. Turcas, Mme Pesson.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Balas, M. Brumm, Mme Condemine, M. David, Mme Deharo, Mme Reynaud, M. Royer ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Berra, M. Braillard, Mme Frih, M. Nardone, M. Flaconnèche, Mme d'Anglejan, M. Broliquier.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 9 janvier 2012.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Désignation de représentants dans divers organismes :

M. LE MAIRE : L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit : *....qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.... »*

Toutefois, *« le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »*

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour la désignation qui va suivre :

Y-a-t-il des votes « Contre » ? « Abstention » ?

Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) de l'îlot 2 de la ZAC Berthelot-Epargne

M. LE MAIRE : Sous réserve de l'adoption de la délibération n° 2012/4181 nous autorisant entre autres, à adhérer à l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) de l'îlot 2 de la ZAC Berthelot-Epargne, il convient de désigner un représentant de la Ville de Lyon – copropriétaire, pour siéger à l'Assemblée Générale.

Je vous propose la candidature de Nicole Gay.

Y-a-t-il d'autre candidature ?

Hommages rendus à Mme Gouzou-Testud et à M. Delfante

M. LE MAIRE : Avant de passer à l'examen des premiers dossiers, je voudrais vous rappeler qu'il y a un an, pour Noël, notre collègue Guylaine Gouzou-Testud était victime d'une attaque cardiaque qui devait l'emporter quelques temps après. C'était à peu près dans les mêmes jours. Nous en avons tous gardé le souvenir, le souvenir de son action efficace pour une certaine conception de la société, son action en matière de commerce équitable et durable, délégation à laquelle elle avait su donner un lustre particulier. En hommage à ces actions, je voudrais vous proposer que dans les prochains jours, nous puissions -Monsieur le Premier Adjoint- baptiser le petit jardin auquel elle était tant attachée et auquel elle avait su redonner un autre aspect, le petit jardin d'Ivry, puisse être désormais appelé « Jardin Guylaine Gouzou-Testud ». Ce serait pour nous, une façon de lui rendre hommage.

Nous avons également appris, il y a quelques jours, le décès de Charles Delfante qui a marqué évidemment une grande page de l'histoire de cette ville. Il y était encore passionnément attaché et Gilles Buna le sait, il regardait avec beaucoup d'attention ce qui se passait du côté de la Part-Dieu, quartier qu'il avait contribué à élaborer avec ses gloires et ses vicissitudes. Il avait lui-même expliqué les difficultés qu'il avait pu rencontrer.

Il avait eu un dialogue extrêmement fort avec les jeunes équipes d'AUC qui venaient travailler sur ce quartier de la Part-Dieu pour lui redonner

une nouvelle jeunesse, une nouvelle dynamique. Je crois que ce dialogue avait été extrêmement fructueux.

Voilà, je voulais rendre simplement pour ce premier Conseil de l'année, un hommage à Charles Delfante car il est important de nous souvenir de celles et ceux qui ont contribué à bâtir Lyon par le passé. C'est en s'enracinant dans l'histoire d'une ville qu'on sait aussi construire son avenir.

Rapport d'observations définitives relatif à l'enquête sur la concession de distribution d'électricité (département du Rhône) – Exercices 2004 et suivants

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, je vous ai fait parvenir le rapport de la Chambre Régionale des Comptes relatif à l'enquête sur la concession de distribution d'électricité pour les exercices 2004 et suivants.

M. le Président de la Chambre Régionale des Comptes m'a adressé son rapport définitif le 24 novembre 2011 et conformément à l'article L 241-11 du Code des Juridictions Financières, je l'ai envoyé à l'ensemble des Conseillers municipaux avec l'ordre du jour du Conseil municipal.

Bien que non soumis à un vote des membres de l'assemblée délibérante, il donne lieu à débat. Vous avez des observations à faire et je vais donc demander aux différents Groupes de pouvoir s'exprimer. D'ailleurs, j'ai remarqué que la Chambre Régionale des Comptes prête une attention à ce que disent les Groupes et trouve que quelque fois, par le passé, nous ne nous sommes pas assez exprimés. Alors, exprimons-nous !

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire et chers Collègues, ce rapport est inquiétant et symptomatique. Certes, il ne révèle pas de scandale à proprement parler mais il confirme, encore une fois, la défaillance du contrôle par notre Commune du service public de distribution d'électricité concédé et assumé financièrement au final par l'utilisateur lors du règlement de sa facture.

Que nous dit le rapport en substance ?

- Que la qualité du service est plutôt bonne mais que le réseau vieillit plus qu'ailleurs.

- Qu'ERDF s'améliore dans ses comptes rendus mais que des imprécisions subsistent. Bien sûr, le réseau électrique dépasse les limites communales. Mais il ne semble pas impossible d'améliorer la connaissance des immobilisations dont la Ville, rappelons-le, est propriétaire et de rendre plus transparente la constitution des provisions. Ces informations seront, en effet, indispensables lors du renouvellement de la concession (qui arrive à échéance en 2013) et la fixation du droit d'entrée.

- Que la Ville utilise très peu, voire pas du tout, son pouvoir de contrôle sur la concession et n'y consacre pas les moyens nécessaires.

La Ville doit donc renforcer son contrôle sur cette concession et se rapprocher de son concessionnaire pour envisager des programmes d'investissement concertés. Il est donc judicieux et opportun de travailler en amont et non pas de découvrir à la lecture du rapport de la Chambre Régionale des Comptes les mécanismes qui n'ont pas été mis en œuvre.

La convention de concession prévoyait des réunions régulières, tous les 5 ans, pour faire le point et envisager des évolutions : elles n'ont jamais eu lieu. Il était également prévu des possibilités d'aménagements qui n'ont, là encore, jamais été utilisées.

Que répond la Ville ?

- Qu'il faut faire confiance à une entreprise nationale qui ne saurait nous tromper ! C'est en suivant ce raisonnement que notre fleuron local, la SACVL, a failli disparaître, nous présentant en urgence une facture de 25 M€.

- Qu'elle ne peut rien faire en raison de la situation de monopole d'ERDF ! Qui peut croire cela, quand vous-même ne cessez de répéter, Monsieur le Maire, que vous avez fait de Lyon une capitale européenne dont le poids est significatif et qui constitue un modèle pour notre Etat ?!

J'ajouterai que Bertrand Delanoë à Paris, a mené des négociations qui lui ont permis d'obtenir un certain nombre d'avancées, notamment sur les provisions.

En conclusion, nous voyons là une illustration du contrôle minimaliste des gestions externes par notre Ville. Une fois de plus, comme avec la SACVL, la logique est de « laisser faire » en complète contradiction avec les discours volontaristes et optimistes.

Cela nous amène ensuite à la gouvernance de la compétence énergie. Le Grand Lyon serait d'ailleurs fondé sur tout son territoire à reprendre lui-même cette concession plutôt que de laisser d'un côté un syndicat et de l'autre la plus grosse ville de l'agglomération à gérer avec le concessionnaire. Je ne doute d'ailleurs pas que le DGS de la Ville de Lyon puisse déjà prendre conseil auprès de son collègue de la Communauté urbaine à ce sujet.

Enfin, je dois évoquer les conséquences en matière écologique. Parler de développement durable, de plan climat-énergie, d'agenda 21, de smart grids et que sais-je encore, sans travailler sérieusement avec le distributeur d'électricité, c'est au minimum léger, au pire irresponsable.

Alors en cette année 2012, Monsieur le Maire, j'é mets également un vœu : celui que l'action devance la communication ! Merci.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, j'aurai peut-être besoin d'une ou deux minutes supplémentaires pour exprimer le point de vue de mon Groupe Lyon Divers droite, minutes que je vous rendrai bien volontiers sur d'autres rapports avant la fin de ce Conseil.

Ce rapport apporte un éclairage utile sur le contrat de concession de distribution d'électricité qui arrive à échéance en 2013. C'est l'occasion de faire un premier bilan et de tirer quelques enseignements pour l'avenir.

Sur le suivi du contrat, la Ville, une fois de plus, a été défailante, comme cela vient d'être dit, dans l'exercice de son pouvoir de contrôle.

Certes, nous ne sommes pas dans le cadre concurrentiel. ERDF a un monopole légal. « *La Ville n'a aucune marge de manœuvre ni sur le choix du concessionnaire, ni sur les tarifs* » comme le précise le rapport.

Il n'empêche que la Ville n'a pas pleinement exploité les possibilités de contrôle et de suivi contractuellement prévues comme le font remarquer les magistrats page 9 : « *des rencontres régulières entre la Ville et le concessionnaire auraient toutefois été souhaitables pour permettre un meilleur suivi de la convention* » [...] « *la Ville manquant à ses obligations* ».

Le rapport révèle un certain nombre d'insuffisances dans la gestion de ce contrat : aucun inventaire des immobilisations concédées, manque d'information sur les modalités d'amortissement des biens, sur les provisions pour renouvellement et la reprise des provisions, méconnaissance du nombre d'agents affectés à l'entretien et à l'exploitation du réseau, méconnaissance des efforts d'investissement.

Le rapport fait aussi état d'un équilibre financier moins favorable que la moyenne des concessions et une qualité de l'électricité qui se dégrade depuis 2007.

La responsabilité de la situation décrite incombe à la Ville mais aussi à ERDF. Le concessionnaire n'ayant amélioré les informations financières fournies annuellement du compte rendu d'activité de concession (CRAC) qu'en 2009.

Quels enseignements en tirer ?

L'actuel contrat de concession arrive à terme dans le cadre d'un contexte juridique complexe. La loi française et certains textes européens se contredisent sur la question de la mise en concurrence des concessions d'électricité.

Bien que le droit communautaire semble imposer une mise en concurrence, le droit national garantit à ERDF, la filiale d'EDF chargée de la distribution d'électricité, le monopole sur cette activité. ERDF cherchant à verrouiller le marché selon certains.

Nous pensons nous qu'il faut que Bruxelles impose enfin l'ouverture du marché à la concurrence. Une proposition de directive européenne sur les concessions de services, du 20 décembre 2011, semble aller dans ce sens. Nous ne croyons pas aux vertus d'un monopole national qui abuse de sa position dominante, comme l'a montré le récent Livre Blanc de la FNCCR.

Se pose aussi la question de l'organisation territoriale du service de distribution de l'électricité. Pour une meilleure efficacité, une loi encourage les Communes à se regrouper à la maille départementale pour exercer leur pouvoir concédant. Dans le cadre de ce rapprochement, vous privilégiez un transfert de compétence au Grand Lyon plutôt que l'adhésion à un syndicat. Solution qui ne nous paraît, a priori, pas incohérente.

Dans ce cadre juridique très complexe, confus et incertain, et en prévision de l'échéance du contrat l'année prochaine, nous vous demandons de réaliser des audits techniques, juridiques, financiers et patrimoniaux pour approfondir ce rapport et tenter de voir à quelle échelle géographique le pouvoir concédant serait le plus fort, dans l'intérêt de la ville et de l'agglomération.

Dans l'hypothèse d'un renouvellement du contrat avec ERDF, les négociations s'annoncent difficiles et complexes. Le concessionnaire s'appuyant sur le régulateur (CRE) pour imposer ses conditions. Des avancées sont pourtant indispensables.

Ce renouvellement du contrat doit en effet être l'occasion d'affirmer des engagements sur la modernisation de la gestion du contrat et de renforcer les relations avec le concessionnaire. Le concédant doit réaffirmer ses droits financiers, notamment sur les provisions constituées ainsi que son autorité sur les évolutions du réseau électrique dont il est propriétaire.

Cela passe par des améliorations et des avancées en termes de gouvernance des investissements (schéma directeur en programme d'investissements), en termes de modalités financières (clarification de l'utilisation des provisions pour renouvellement, redevance de concession). Il faudra veiller à l'utilisation des provisions pour renouvellement. Ces provisions ont été constituées grâce aux factures des usagers, ils n'ont pas à payer deux fois.

Des objectifs de développement durable doivent aussi être pris en compte dans l'évolution du réseau. Il faut inscrire les investissements du concessionnaire dans ce cadre (production d'énergie verte dans le cadre d'un Plan Climat, renouvellement des compteurs en tenant compte de l'évolution du réseau de distribution vers un réseau intelligent). Il faudra aussi convenir d'axes d'investissements sur la sécurité du réseau et la qualité du service.

Ces avancées doivent impérativement s'accompagner d'un renforcement du rôle de l'autorité concédante, que celle-ci ne reste pas un spectateur passif comme jusqu'à présent et qu'elle exerce un suivi quotidien et exigeant du concessionnaire, par une surveillance renforcée et permanente du

concedant sur les investissements et la comptabilité vis-à-vis du concessionnaire.

Enfin, un dernier point sur les compteurs électriques. Ils doivent être remplacés à partir de 2012-2013 partout en France, quatre arrondissements de Lyon ont expérimenté Linky. Les nouveaux compteurs, dits « intelligents », peuvent devenir un outil au service de la maîtrise d'énergie, comme le premier maillon d'un réseau de distribution « intelligent ».

L'enjeu est majeur pour la collectivité, mais aussi pour les consommateurs car le déploiement de ces compteurs fait polémique et ce, pour plusieurs raisons :

- un seul compteur est expérimenté ;
- ERDF veut rester propriétaire de ces compteurs ; or les réseaux de distribution électrique ainsi que les compteurs appartiennent jusqu'à présent aux collectivités locales ;
- la répercussion des coûts pour le consommateur est également un problème ;
- un système qui, contrairement à l'engagement du Grenelle 1, ne permettrait pas aujourd'hui aux consommateurs de mieux connaître leur consommation d'énergie en temps réel, et ainsi de tenter de la maîtriser.

Pour conclure, le prochain contrat devra réellement prendre en compte l'intérêt du concedant en termes financiers, en termes d'investissements et de développement durable, mais aussi l'intérêt des Lyonnais comme usagers et consommateurs. En un mot, la Ville doit reprendre les choses en main.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous avons à débattre aujourd'hui du rapport d'observation de la Chambre régionale des Comptes sur la concession de distribution d'électricité qui a été réalisé dans le cadre d'une enquête nationale demandée par la Cour des Comptes.

Nous sommes dans une situation un peu particulière, cela a été dit, car ERDF dispose d'un quasi monopole national en étant le concessionnaire de 95 % des communes de France, les 5 % restant fonctionnant en régie.

Compte tenu de ce quasi monopole, le rôle de la collectivité concedante est essentiellement de contrôler le bon accomplissement par ERDF du service public afin qu'il soit adapté le mieux possible aux attentes locales et qu'il garantisse ainsi aux consommateurs un service de qualité.

De ce travail d'audit, deux problèmes majeurs ressortent : la quasi absence de contrôle de la part de notre collectivité en direction du concessionnaire et les provisions très élevées qui ont été mises en œuvre par ERDF.

Sur la question du contrôle -nous avons eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises-, la marge de progression est forte puisqu'il est souligné que la Ville ne disposant d'aucun agent chargé du contrôle de la concession, elle manque ainsi à ses obligations et que du coup, la redevance versée par ERDF à la Ville pourrait être considérée comme sans fondement.

Je crois qu'il ne serait pas correct de justifier cette absence de contrôle que ce soit par la situation de monopole d'ERDF, ou par le fait qu'il s'agisse d'une entreprise publique. Il faut, quel que soit le cadre juridique dans lequel nous sommes, exercer ses responsabilités.

Cette absence de contrôle, c'est un peu le même raisonnement qui avait permis de conclure pour la SACVL que puisque le banquier qui nous proposait des emprunts siégeait au Conseil d'administration, c'était forcément bon pour la société. Nous avons malheureusement vu le résultat.

Cette absence de contrôle, même si j'ai bien noté que des changements étaient en cours, est donc bien la confirmation d'un problème récurrent que nous avons déjà soulevé dans cet hémicycle, celui du contrôle par la Ville de ses satellites et plus largement des structures dans lesquelles elle a un intérêt. Vous n'exercez pas, ou mal, votre obligation de contrôle, et c'est ainsi que des scandales comme celui de la SACVL arrivent.

Nous sommes à la veille du renouvellement de la concession et il serait bien que la Ville renforce ses capacités de contrôle.

Deuxième remarque sur les provisions que constitue ERDF en vue du renouvellement des équipements : je suis surpris tout d'abord que nous ne disposions même pas d'inventaire des biens concédés, comme le signale la Chambre régionale des Comptes à la page 22 de son rapport. Il est certain que pour assurer un contrôle et le pilotage d'un contrat de concession il y a un préalable qui est celui d'en connaître le contenu et les enjeux. Dans le même temps, ERDF constitue des provisions relativement élevées pour le remplacement des biens : 62 millions d'euros en 2009 et encore 60 millions d'euros en 2010, à deux ans de la fin du contrat de concession.

Là encore, en l'absence de contrôle et d'analyse, il est difficile de savoir si ces provisions élevées sont synonymes d'un sous-investissement préalable - comme le signale la Chambre des Comptes à la page 25 - ou d'un mode de calcul aboutissant à un sur-provisionnement. Bref, se pose la question de savoir si la Ville de Lyon est suffisamment outillée pour suivre une concession de ce type, ou bien s'il convient de réfléchir à un transfert de cette compétence vers le Grand Lyon, réflexion qui est en cours et qui, compte tenu des compétences du Grand Lyon, paraît effectivement mieux adaptée à cette situation.

Nous voyons bien derrière ce sujet un peu technique qu'il y a un enjeu stratégique beaucoup plus large pour notre ville et notre agglomération : celui de la maîtrise de notre consommation énergétique, celui de la bonne connaissance de notre consommation énergétique, celui de la mise en œuvre des réseaux

intelligents, les smart grids -ce n'est pas tout d'en parler, il faut aussi le faire- qui nous permettront de mener des politiques publiques efficaces en faveur de nos concitoyens, de nos entreprises, et plus largement pour lutter contre le changement climatique.

Pour conclure, n'oublions pas que la production d'électricité elle-même est un élément important. Je voudrais redire ici que le projet électoral des Verts et du Parti Socialiste dans le domaine de l'énergie est une hérésie sur au moins trois plans :

- le plan économique et industriel, avec la destruction programmée, surtout dans notre région, de nombreux emplois. Je vous rappelle que la filière nucléaire emploie quelques 30.000 personnes en Rhône-Alpes, sous-traitance comprise ;

- le plan financier, car l'électricité connaîtrait une hausse supérieure à celle déjà prévue ;

- le plan environnemental car les émissions de gaz à effet de serre augmenteraient inéluctablement.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, chers Collègues, après le rapport d'activités d'ERDF présenté lors de notre dernière séance, aujourd'hui nous est soumis le rapport définitif de la Chambre régionale des Comptes sur la concession de la distribution d'électricité.

Ce rapport souligne notamment que la collectivité ne contrôle pas assez l'action du concessionnaire, mais qu'elle a entrepris depuis plusieurs années un effort de structuration interne pour mieux suivre celle-ci, ce qui est de bonne gestion. Notre intervention aura trait principalement au renouvellement en 2013 de la concession ERDF avec notre ville. La commune, ou un établissement de coopération intercommunal, est à notre sens l'échelle idéale pour l'élaboration d'une stratégie énergétique durable. ERDF a actuellement deux grandes missions dévolues par la loi dans le cahier des charges de concession, elle doit assurer la continuité et la qualité de la desserte d'accès au réseau sans discrimination. En effet, si l'exploitation du réseau a été confiée à un seul opérateur, l'activité de distribution d'électricité constitue un service public local.

Lors de l'élaboration de ce nouveau contrat de concession, nous proposons, dans le cadre d'un marché ouvert et régulé, que notre collectivité où le Grand Lyon joue un rôle important dans la définition des objectifs techniques, environnementaux et sociaux, qui seront assignés au réseau avec une prise en compte en matière de qualité de service, de sécurité d'approvisionnement, de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables, de prises en compte des changements climatiques et de la précarité énergétique.

La loi NOME de 2010 a prévu la création d'une conférence départementale, sous l'égide du Préfet en matière d'investissements, qui ne s'est pas encore réunie ; il conviendra qu'elle prenne en compte les

investissements relatifs à la diversification de la production d'électricité afin de réduire la part du nucléaire et de confirmer l'impulsion donnée par le Grenelle de l'environnement, notamment en matière de photovoltaïque qui avait recueilli un large consensus.

Les énergies renouvelables sont intrinsèquement liées aux territoires qui hébergent leur gisement et le moteur principal de leur développement sera celui des acteurs de terrain au premier rang desquels figurent les collectivités locales.

Pour le Groupe GAEC, nous serons attentifs et vigilants dans les discussions relatives à la nouvelle concession et nous nous réjouissons, Monsieur le Maire, que l'Adjoint aux Finances M. Richard Brumm et l'Adjointe à la Préservation et au Développement du patrimoine immobilier, Mme Nicole Gay, suivent désormais ces questions, ce qui permettra à notre assemblée une lisibilité et une information plus importante sur le sujet.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, quand quelques articles de journaux laissent à penser que notre Ville n'aurait pas su assumer ses responsabilités en termes de contrôle de la concession d'électricité, je leur oppose quand même la qualité du travail des personnels de la ville avec leur constante volonté d'obtenir réponses à leurs questions sur l'activité du concessionnaire.

Un petit rappel tout de même : le contrat de concession date de 1993, il a été présenté par M. Michel Noir et adopté à l'unanimité par le Conseil municipal de l'époque. Le cadre du modèle qu'était le FNC, c'est le modèle FNCCR du cahier des charges de concession en 1993, ne permettait pas aux collectivités de réaliser leur mission de contrôle comme nous l'entendons aujourd'hui avec des moyens, des moyens humains aujourd'hui nécessaires.

De plus la dimension centralisatrice des différentes réformes depuis 2003 a entraîné une perte de connaissance du terrain par les équipes ERDF, liée en cela par un important turn-over des directeurs territoriaux. Nous prenons acte des observations du rapport de la Chambre régionale des Comptes en ce qui concerne la concession d'électricité de notre Ville. A lire et regarder nombre de contrôles réalisés par les différentes CRC de Paris et de Haute Savoie notamment, ou les commentaires de nombreux syndicats intercommunaux d'électricité : je pense au SIGERLY, à SIPERREC en région parisienne, à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) avec son livre blanc ; tous pointent du doigt le manque de transparence d'ERDF et d'EDF.

Un des rares aspects positifs de la loi Nome, si néfaste dans son ensemble, c'est l'obligation qui est faite aux autorités organisatrices de distribution publique d'électricité et ERDF, de présenter lors d'une conférence organisée sous l'égide du Préfet, les investissements réalisés et ceux à programmer sur le réseau électrique. Ainsi, pourrions-nous établir un diagnostic sur le niveau et la qualité actuelle de la desserte électrique et définir la nature et le volume des investissements nécessaires.

Dans le contexte énergétique actuel, la préservation d'un service de qualité pour la distribution d'électricité est un des enjeux de premier ordre pour notre concession et celle à venir, dans le cadre de la réorganisation territoriale. Participant avec les services de la Ville et ERDF/EDF, depuis 2008, au compte-rendu d'activités de la concession Ville de Lyon, nous avons rencontré effectivement des difficultés, comme le dit la CRC, liées à des informations imprécises, des modifications fréquentes apportées aux documents et qui ne permettent pas, quelquefois, d'avoir des comparaisons d'une année sur l'autre ou à la maille, de notre concession. Petit à petit, nous y arrivons.

Je voudrais souligner la qualité du rapport d'activité 2010, mais aussi la qualité de nos diverses réunions de travail avec ERDF et EDF, que j'ai initiées avec les services. En plein accord avec le Grand Lyon, la Ville va s'engager dans des négociations avec ERDF, sur un avenant de quelques années, dans cette année 2012 et cela, en ayant un dialogue renouvelé et constructif.

Quelques mots concernant les compteurs LINKY : 106423 compteurs sont aujourd'hui déployés dans quatre arrondissements (4^e, 5^e, 6^e et 9^e). Leur généralisation, à hauteur de 35 millions de compteurs, a été décidée par le Gouvernement. Des déclarations inquiétantes sur les possibilités de financement de ce dispositif, à hauteur de 4 milliards d'euros que le Gouvernement et ERDF voudraient bien faire payer par les usagers. Ce sont des déclarations inquiétantes sur les possibilités de financement de ce dispositif et je profite de l'occasion qui m'est donnée, pour réaffirmer avec force que ces compteurs, conformément à notre cahier des charges, font partie intégrante de notre contrat de concession et sont un bien inaliénable des autorités concédantes. Je vous remercie.

Mme CHICHEREAU DINGUIRARD Marguerite-Marie : Monsieur le Maire, le rapport qui a été présenté, tout le monde l'a compris, concerne la convention qui lie la Ville de Lyon et le concessionnaire ERDF. Cette convention a été signée par Michel Noir, on l'a déjà dit, en 1993.

D'une durée de vingt ans, la convention prendra fin dans un an. Il convient dès maintenant, que les deux parties se rapprochent, afin d'envisager la future convention.

Nous devons examiner les conditions ultérieures d'exploitation du service public de distribution d'électricité, comme le prévoit l'article 31 de cette dite convention.

Le présent rapport arrive à point nommé et ses conclusions sont intéressantes. Il apparaît plus que nécessaire d'envisager un audit complémentaire, approfondi, pour combler le déficit d'informations signalé dans le rapport.

Cet audit devra prendre en compte, notamment, les termes de la séparation et comment a été fait le partage entre EDF et la nouvelle entité de gestion du réseau, ERDF. Toutes ces informations nous permettront de

préparer l'avenir, notamment pour préparer une nouvelle convention, mais aussi pour préparer le transfert de compétence électricité au Grand Lyon, comme il a été envisagé.

Nous nous devons d'avoir une réelle connaissance de l'ensemble de notre réseau d'électricité et d'en exercer un contrôle sérieux. Ainsi, la Ville de Lyon et plus tard le Grand Lyon, pourront évaluer les meilleures solutions. Basées sur les ressources énergétiques du territoire, ces solutions sont de formidables opportunités de développement économique local et de créations d'emplois. D'où l'importance du contrôle des réseaux d'électricité par et pour la collectivité.

La collectivité pourra ainsi viser des gains financiers dans la gestion de ses réseaux et donc des économies pour les citoyens. Elle sera alors en première ligne pour exercer sa mission de service public et sera en mesure de réaliser les objectifs climatiques, environnementaux et énergétiques qu'elle s'est fixés. Je vous remercie.

M. BOLLIET Dominique, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais juste revenir sur deux points.

Le premier, c'est le passé et, à propos de cette fameuse concession, je relis ce que dit la CRC : « le régime juridique des concessions de distribution d'électricité présente la double caractéristique de ne laisser à la Ville de Lyon, autorité concédante, le choix, ni du concessionnaire (ERDF étant en situation de monopole), ni des tarifs pratiqués, déterminés selon des critères nationaux. » La Chambre précise : « Cette situation ne peut que limiter la marge de manœuvre de la collectivité. » Cela permet de bien resituer le cadre de nos discussions.

Je voudrais, par rapport à cela, dire effectivement que la Ville de Lyon est plus dans une logique de suivi d'activités, que de contrôle, mais parce que c'est la concession, c'est le contrat lui-même qui ne lui permet guère d'aller au delà.

Concernant ce qu'ont dit un certain nombre de mes collègues, sur la non-connaissance des équipements EDF, je voudrais préciser deux choses. D'abord la Ville de Lyon n'est pas restée inactive par rapport à des projets en cours et des projets futurs. Je prendrai l'exemple de la Confluence, où des projets importants sont en cours, mais aussi de la Part-Dieu. En outre, à l'occasion d'un certain nombre d'investissements importants dans des hôpitaux, la Ville de Lyon a été, de fait, associée à un certain nombre de décisions, via le Grand Lyon, ou en direct, parce qu'elle était concernée par des permis de construire.

Concernant l'avenir maintenant : effectivement, la question essentielle est celle de la manière dont cette concession va être redéfinie. Je crois que tout le monde a compris que la volonté de la Ville de Lyon, c'est évidemment de transférer cette compétence au Grand Lyon, parce que le Grand Lyon bénéficie des ressources nécessaires : les ressources humaines, les compétences techniques, pour assurer cette autorité concédante et que d'ores et déjà, le

Grand Lyon a fait la preuve qu'il était en mesure de piloter avec ERDF les projets qui permettaient de développer dans notre ville, toutes les techniques qui vont dans le sens des économies d'énergie et de la meilleure qualité de service pour les habitants.

Voilà ce que je voulais vous dire, au nom du Groupe Socialiste.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, simplement quelques mots, parce que je ne voudrais pas que l'on se lance dans un débat quant au principe même du monopole ou d'une concession signée il y a vingt ans.

Aujourd'hui, nous avons un rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui fait apparaître un certain nombre d'insuffisances. Mais, je crois qu'il faut relativiser les choses ! Ce rapport dit que l'électricité dans la Ville de Lyon est une des meilleures qualités de France. Que depuis plusieurs années, la Ville de Lyon s'est dotée des outils...

M. TETE Etienne : Les électrons, ce sont les mêmes !

M. BRUMM Richard : Allez l'écrire, mon cher Collègue ! Vous qui savez tout, Monsieur Pic de la Mirandole ici présent, vous écrirez pour dire que c'est une erreur d'écrire que l'électricité lyonnaise...

(Protestations de M. Tête.)

M. LE MAIRE : Monsieur Tête, vous n'avez pas la parole !

M. BRUMM Richard : Ecrivez, vous qui savez tout ! Vous savez que dans notre métier, mon cher Confrère, puisque maintenant vous êtes avocat, la correction élémentaire, c'est de laisser parler les autres !

(Protestations de M. Tête.)

Alors, vous écrirez donc à la Chambre Régionale des Comptes, qu'il est inexact d'écrire que la qualité de l'électricité lyonnaise est de manière générale, bien supérieure à la moyenne française ! Ecrivez-leur, ils seront certainement intéressés par votre propos !

Donc, je reviens à nos moutons, après cette grossière interruption.

Je dirai simplement que l'on ne peut pas, à travers un rapport qui n'est nullement accablant, mais qui fait apparaître comme beaucoup de rapports, que l'on pourrait faire mieux, que l'on reparle, comme l'a fait Mme Bouzerda, de la SACVL...

Que se passe t-il pour le contrôle...

(Protestations.)

Que se passe-t-il pour le contrôle ? Le contrôle est fait sur pièce et on nous dit « vous pourriez le faire sur place ». Pour le faire sur place, il faudrait, effectivement, que nous disposions d'agents spécialisés et pour l'instant, il est vrai que nous n'avons pas ce type de structure. Mais nous ne sommes pas sûrs qu'il soit économiquement valable de le faire.

Pour le reste si vous le voulez bien, je souhaiterais simplement rappeler un point.

J'ai l'honneur de présider la Commission des Finances, où sont présents un certain nombre d'entre vous, et notamment un certain nombre des membres de l'Opposition. Je préside également la CCSPL qui chaque année reçoit les rapports des concessionnaires, dont les représentants viennent justement s'expliquer devant nous pour commenter la gestion et l'aspect financier de la concession pour l'année écoulée.

Je dois dire qu'il n'y a jamais de membres de l'Opposition présents à cette CCSPL.

La personne qui connaît le mieux le dossier avant moi, c'est Mme Chichereau-Dinguirard qui est véritablement le « Procureur » d'ERDF et d'EDF quand ils viennent nous présenter les rapports ; elle a étudié avant la Commission les rapports, et pose toutes les questions utiles sur un sujet que je reconnais comme étant très technique.

Mesdames et Messieurs les membres de l'Opposition, je ne vous ai jamais vu, ni les uns, ni les autres !

Alors, pourquoi cet intérêt soudain pour une matière qui, jusqu'à présent, ne vous a pas intéressés.

J'aimerais bien que l'on m'explique...

M. LE MAIRE : Chers Collègues, quelques mots. D'abord, évidemment, pour la suite des événements, je n'ai jamais vu un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui dise, sur l'examen d'une gestion, « les amis, vous avez 20/20 dans tous les domaines. Continuez comme cela. »

Le jour où on me présente pour une quelconque collectivité locale un rapport de la Chambre Régionale des Comptes ou de la Cour des Comptes, qui vous dise cela, je viendrai vous en parler.

Alors, grosso-modo, ce rapport, qu'est ce qu'il nous dit ? Parce que moi je l'ai lu contrairement à beaucoup de gens, qui ont pris quelques phrases extraites par l'Opposition. J'ai commencé par lire la presse. Je me suis dis : « mais qu'est-ce qu'on a fait ? On a été vraiment mauvais ! ». Et puis j'ai lu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Mes chers Collègues, il n'y a pas « un chat à fouetter ». Que nous dit-il en gros ? Il nous dit : un, vous êtes avec un concessionnaire unique. C'est embêtant quand il y a un concessionnaire unique pour négocier avec lui. Il est difficile de dire « je vais en

prendre un autre, si vous n'êtes pas bien avec moi ». Il n'y en a qu'un. Donc il faut déjà si on le peut, mais j'en parlerai sur le fonds après, essayer de réformer tout cela.

Ensuite, on nous dit : « voilà il y avait deux façons de vérifier ce que faisait ERDF. C'était de vérifier de manière comptable et là sur papier, on n'a rien à vous reprocher. Vous avez fait tout bien ».

Et il y a une autre façon, c'est d'aller voir si les réseaux sont bien faits. Alors là, mes chers Collègues, c'est autre chose. Cela veut dire qu'il faudrait recruter, 10, 15, 20 ingénieurs qualifiés pour aller regarder et se confronter avec les ingénieurs d'EDF ou d'ERDF -on sait quand même qu'ils sont un peu affûtés- pour avoir un point de vue contradictoire et pour gagner quoi ? Comme le montre le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, pratiquement rien. On aurait pu peut-être sur telle ou telle redevance, gagner quelques dizaines, peut-être quelques centaines de milliers d'euros et en dépenser quelques millions pour contrôler. Franchement, je ne suis pas sûr que ce soit la bonne direction.

Après, il y a les questions de fond que l'on peut se poser :

Vous le savez mes chers Collègues, du fait des avis de la Commission européenne, on a séparé en Europe, les activités de production, de transport, de distribution et de fourniture, c'est-à-dire qu'on a fait éclater ce qui était EDF au départ, en quatre activités distinctes. Est-ce que c'est bien ? Je n'en sais rien ! Ca se discute ! C'est comme cela, parce qu'on avait fait éclater des activités, et qu'il y avait beaucoup de concurrence, qu'il y a eu aux Etats-Unis la plus grande panne d'électricité qui a paralysé tout un pays. C'est peut-être comme cela qu'à Fukushima, il y avait un producteur d'électricité totalement indépendant qui faisait à peu près ce qu'il voulait dans son coin, et qu'il y a eu une des plus grandes catastrophes que l'on ait connues.

Est-ce que c'est ce modèle qu'il faut essayer de mettre en place ? Franchement, vous savez que je ne suis pas le plus grand partisan des monopoles publics, il y en a d'autres que moi qui en général sont plus allant. Mais dans ce domaine, ça se discute.

Est-ce que dans l'agglomération lyonnaise, il y en a beaucoup d'entre vous qui ont des pannes récurrentes d'électricité ? Je n'en connais pas. Et ce que constate le rapport, je ne sais pas si c'était l'électricité, sans doute par un raccourci hâtif, mais ce que voulait dire la Chambre Régionale des Comptes, c'est que grosso-modo, dans l'agglomération, ça fonctionnait. Et ça fonctionnait plutôt mieux que partout ailleurs en France.

Ensuite, est-ce que nous ne faisons rien ? Si ! Nous sommes justement en train de faire qu'entre Lyon et le Grand Lyon, nous nous interrogeons pour savoir si nous prenons une compétence, pas simplement, pour vérifier les réseaux enterrés, mais pour essayer de bâtir une politique énergétique, et que nous puissions prendre la compétence « énergie » pour le Grand Lyon.

Nous allons donc connecter la Ville de Lyon et le syndicat le SYGERLY, celui qui gère aujourd'hui l'électricité. Il y en a deux d'ailleurs, dans le département du Rhône. Tout cela est d'une extrême complexité, puisque le SYGERLY, c'est la communauté urbaine, mais il a des communes qui sont en dehors de la communauté urbaine. Dans le syndicat du département, c'est le département, la plupart des communes sont en dehors de la communauté urbaine, mais il y a quand même quelques unes de la communauté urbaine qui sont dans ce syndicat. Tout cela est un embrouillamini au fil des échelons de l'histoire. Et si vous voulez, Monsieur Havard, je pourrais même vous donner quelques éléments de cette histoire qui vous intéresseront, puisque vous qui êtes toujours suspicieux pour savoir si untel ou untel ne serait pas compromis, si dans son passé, il a été à ERDF, à la SAUR, ou bien à GDF SUEZ, pour savoir, si effectivement ces explications ne peuvent pas être guidées par son passé. Je pourrais même vous donner quelques éléments de l'histoire un peu ancienne, de Lyon que j'ai appris quand j'ai souhaité me pencher sur les problèmes d'énergie à Lyon.

Ce qui me semble important, c'est de continuer dans la voie que l'on a commencée. Evidemment le modèle est en train de changer parce qu'au départ il y avait EDF -puissance centrale- . Aujourd'hui il y a de nouveaux producteurs d'énergie, il y a plusieurs sources et il va falloir repositionner tout cela. Du coup nous étions dans un pouvoir très vertical et c'est la raison pour laquelle ERDF ne demandait rien à la Ville de Lyon comme il ne demandait rien aux autres grandes villes. Pourvu que cela marche, on n'a de comptes à rendre à personne et aujourd'hui, évidemment, les choses sont en train de changer, mais faisons attention à ce qu'elles changent en mieux et non en pire. Car si demain, nous aurions voulu changer pour changer, et qu'un certain nombre de coupures intervenaient pour nos concitoyens, ils ne se demanderaient pas si la Ville de Lyon a bien contrôlé, ils diraient « nous ne sommes plus chauffés, plus éclairés » et ce serait très embêtant.

Nous allons donc continuer dans cette voie mes chers Collègues. Bien évidemment, il y aura d'autres rapports de la Chambre Régionale des Comptes qui nous reparleront de la SACVL ou d'autres dossiers, encore et toujours. C'est vrai que les sujets sont microscopiques et il faut bien les saisir.

Questions écrites du 8^e arrondissement relatives :

a)- au prolongement de la ligne de tramway T 4 notamment sur le quartier de Monplaisir

Mme DEHARO Marie-Françoise : Monsieur le Maire, depuis votre élection, votre politique volontaire et engagée en matière de modes doux a permis d'apaiser les infrastructures routières en répondant à une demande de transports collectifs connectés.

Le prolongement de la ligne T4 mise en service en 2009 raccordant les Etats-Unis au Centre ville a joué un rôle essentiel pour l'essor économique et le développement urbain de ce quartier.

Aujourd'hui les équipes du SYTRAL travaillent à la deuxième phase de ce projet qui reliera en 7 minutes la place Mendès France à la Gare de la Part Dieu, et au-delà, à la Cité Universitaire de la Doua.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous préciser quand ce nouveau tronçon sera mis en service et quelle est l'avancée des travaux sur le quartier de Monplaisir ?

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, Madame Deharo, je pense que, sans fausse modestie ni autosatisfaction, nous pouvons avec M. Coulon être heureux de la qualité de la réalisation de cette ligne T4. C'est vrai que notre détermination avait permis le développement initial de ce tramway de la zone Feyzin-Vénissieux jusqu'à la place Mendès France, en empruntant notamment toute la longueur du grand boulevard des Etats-Unis. En même temps, cela a permis la requalification de tout un quartier avec ce grand axe plus verdoyant, moins dangereux, moins accidentogène que par le passé et qui est ainsi devenu plus agréable pour tous les habitants du quartier.

Cette ligne T4 est empruntée par 32.000 voyageurs chaque jour, c'est donc bien la preuve de sa nécessité et de son utilité, et l'ensemble du quartier des Etats-Unis en bénéficie. Actuellement, comme vous le précisez, il y a des travaux pour prolonger cette récente ligne T4 jusqu'au cœur de la Part-Dieu avec tout ce que cela représente de connections dans le pôle multimodal de la Part-Dieu et l'accès, en définitive, à tous les moyens de déplacement de l'agglomération lyonnaise.

Avec ce nouvel aménagement, ce sera l'ajout de 6.500 voyageurs supplémentaires et de trois stations de tramways. D'ailleurs en empruntant les rails de T1, cette ligne T4 ira jusqu'à la Doua, vers les cités universitaires de Villeurbanne. Il y a là un trajet total de 16 kilomètres qui représentent un bénéfice important.

Je crois que l'on peut signaler que des travaux sont actuellement en cours, notamment pour l'aiguillage au niveau de la Part-Dieu ou pour le dispositif de retournement au niveau de la Doua ; tout ceci permettra d'ici le mois de novembre 2013, d'achever la totalité de la ligne. En réponse à votre question, la mise en service de la ligne sera faite en novembre 2013, permettant de rejoindre tout ce quartier de Feyzin-Vénissieux, de ce quartier des Etats-Unis, de la place du jet d'eau Mendès France jusqu'au cœur de la Part-Dieu et à la Doua en novembre 2013.

Ce ne sont pas moins de six ouvrages d'art qui devront être construits le long de cette voie ferrée. Bien sûr pendant quelques mois, cela représentera de petits désagréments pour les personnes circulant dans cette partie de Lyon mais le bénéfice sera grand pour les temps futurs et je pense que l'on peut se réjouir tout particulièrement car tous les jeunes étudiants qui travaillent soit à Villeurbanne, soit sur le site universitaire de la Manufacture, tous ceux-là vont pouvoir bénéficier de cette grande voie de transports en commun. Donc, en novembre 2013, tout sera achevé.

b)- aux nouveaux aménagements du stade Dumont

Mme PSALTOPOULOS Jacqueline : Monsieur le Maire, avec le LOU et le Lyon Basket Féminin, le 8^e est représenté au plus haut niveau du sport professionnel et les nombreux clubs amateurs font de notre arrondissement, l'un des plus sportifs de Lyon.

Parmi ces clubs, les 1.000 licenciés du Football Club de Lyon peuvent notamment pratiquer leur discipline dans des infrastructures de qualité, rénovées récemment, telles que le Stade Vuillermet ou le Clos Layat.

Aujourd'hui, le Stade Dumont va également bénéficier de nouveaux aménagements. Pouvez-vous nous préciser, Monsieur le Maire, quel projet est envisagé sur ce stade ?

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Monsieur le Maire, le stade Dumont est un équipement de proximité indispensable aux habitants du 8^e arrondissement. Face aux besoins de rénovation du site, nous avons décidé de réaliser de nouveaux aménagements d'ici la fin de cette mandature.

Après plusieurs visites sur le quartier, au cours desquelles j'ai pu échanger des propos avec plusieurs riverains, j'ai souhaité, et nous avons organisé une réunion de concertation qui a eu lieu le 24 novembre 2011 avec différentes structures associatives de dialogues et de concertations. De là, nous avons pu établir avec les habitants un premier constat. La préoccupation principale que nous prendrons en compte est la sécurité du lieu. Le site est en effet accessible par la rue Antoine Dumont, par la rue des Jasmins et la rue de Montagny, qui sont peu éclairées et de nombreux actes d'incivilité ont été constatés, notamment cet été. Il y a même eu plusieurs intrusions coupables dans certains appartements.

La seconde préoccupation est de répondre, comme vous l'avez rappelé, aux besoins du FCL football. Ce club, premier club de la région Rhône-Alpes, fort de ses 930 licenciés, dont 450 jeunes de moins de 13 ans, doit pouvoir bénéficier des meilleures infrastructures pour accueillir tous les jeunes footballeurs du quartier, notamment ceux du quartier du Moulin à Vent et du Grand Trou, des jeunes qui ont besoin d'équipements de proximité.

Enfin, nous nous devons de maintenir sur ce site, des espaces verts et des espaces ludiques. Au printemps, une réunion de présentation du projet sera organisée reprenant les remarques et les avis de la population qui auront été entendus. Nous présenterons donc ce projet à travers les grands principes que j'ai déjà énoncés. Actuellement, les services travaillent autour d'aménagements qui s'inspirent fortement d'ailleurs de ceux souhaités par le Comité d'Intérêt Local du Grand Trou – Moulin à Vent – Petite Guill, à savoir :

- la conservation d'un terrain de football que nous transformerons en terrain synthétique nouvelle génération pour le foot à 9 ou le foot à 11, si cela

est possible, affecté au FCL football avec un gardien sur site qui le fermera le soir afin de le sécuriser ainsi que les résidents alentour.

- la mise en place d'espaces de jeux de proximité avec notamment des panneaux de basket ou un terrain pour les boulistes et les pétanqueurs.

- l'aménagement d'un espace vert arboré, accessible aux familles.

Je crois, Mme l'Adjointe et M. le Maire du 8^e, que ce projet correspond également à vos choix sur ce site.

c)- à la planification foncière envisagée pour répondre à l'évolution démographique de l'arrondissement

M. COULON Christian, Maire du 8^e arrondissement : Mes Collègues m'ont laissé cette dernière question relative à l'avenir du 8^e, pensant que j'étais le mieux placé pour la poser. En dix ans, la population du 8^e a augmenté de près de 10 000 habitants.

La rénovation urbaine, la reconversion des friches, la création d'un réseau de transports publics, l'attractivité commerciale et le développement culturel sur nos quartiers ont permis une réelle métamorphose du 8^e arrondissement qui séduit de plus en plus.

Des groupes scolaires, des infrastructures publiques ont été créés afin de répondre au mieux aux besoins de ces nouveaux arrivants.

Cependant, face au développement de nouveau quartier comme la ZAC Berthelot Epargne ou à la construction prochaine de logements sur les dernières friches, notre population ne va cesser d'augmenter. Nous souhaitons anticiper ces évolutions démographiques.

Aussi, nous aimerions connaître, Monsieur le Maire, quelle planification pourrait être mise en place concernant les réserves foncières de l'arrondissement afin d'envisager la création de structures publiques, de groupes scolaires et comment cette planification pourrait se traduire dans le Plan Local d'Urbanisme ?

M. BUNA Gilles, Adjoint : J'allais dire, Monsieur le Maire et chère Jacqueline, mais c'est M. le Maire seulement, vous avez raison de souligner que cet arrondissement a connu un dynamisme démographique singulier et extrêmement fort (plus de 9 000 habitants en 10 ans) et ce n'est pas de la génération spontanée, c'est le fruit d'une politique, le fruit d'une volonté. Ce n'est pas parce qu'il y a des espaces qu'un quartier se développe mais c'est parce qu'on travaille sur ces espaces qu'il se renforce.

Ce qui s'est renforcé, ce sont les possibilités de se déplacer plus confortablement avec le tramway, on vient d'en parler. C'est l'urbanisation des voiries : c'était un peu des autoroutes, la destruction de l'autopont, la

requalification des avenues à l'entrée de la ville modifient profondément et la perception et la qualité de vie des habitants.

Et, je l'évoquais, il y avait des friches, elles étaient en déshérence. Quand je suis arrivé en 2001, la ZAC Berthelot était en panne et personne ne se souciait plus de son devenir. Il a fallu négocier, éviter des procès réciproques. Et finalement, sur 2001-2010, 5 000 logements ont été autorisés : 1 000 dans la ZAC Berthelot et 350 logements en cours de livraison dans la ZAC Valéo.

L'offre culturelle, vous l'avez évoquée, s'est fortement diversifiée : création d'un nouveau théâtre, médiathèque du Bachut, sans parler du festival international du cinéma.

Et puis, il y a ce qui est en cours, ce qui va être livré d'ici la fin du mandat. On parlait de parcs ou de stades : le Parc du Clos Layat avec ses 3 hectares. On va bientôt reprendre la concertation puisqu'il y avait un concepteur qui travaillait sur la base du programme concerté avec les associations. Il y a des besoins éducatifs qui découlent de la présence évidemment de nouveaux habitants. Il me semble qu'aujourd'hui, on est en train de reconstruire par extension, le Groupe scolaire Marie Bordas, -ils ont d'excellents architectes- c'est l'extension du Groupe scolaire Combe Blanche en 2013, c'est la création de 35 berceaux et d'une salle sportive de 450 mètres dans la ZAC Berthelot, pour 2015 me semble-t-il, et puis, la création d'une quarantaine de berceaux dans la ZAC Valéo.

C'est un arrondissement qui va continuer à croître, à se développer. Le 3^e devrait ralentir sa croissance ; le 7^e et le 8^e devraient connaître une accélération de leur croissance démographique. Il faut donc anticiper, vous avez raison. Et anticiper, quand on connaît les besoins, c'est facile : anticiper sur l'emplacement des groupes scolaires, c'est ce qu'on va faire puisque dans le secteur de Monplaisir et du Grand Trou, il y a deux groupes scolaires qui sont nécessaires et on a discuté avec l'ensemble de l'équipe et avec vous, Monsieur le Maire, le positionnement des groupes scolaires sur les tènements se fera dans la modification n° 10 du PLU. Je pense que d'ici là, on aura l'occasion de se revoir pour ajuster cette implantation.

D'une manière générale, il faut inscrire dans les modifications du PLU et pour le mandat prochain, la recherche d'équipements quand on sait quels sont les équipements nécessaires. Il faudra donc préciser dans chaque équipe d'arrondissement, les besoins. Tous ne seront pas satisfaits mais il faudra les prioriser et les hiérarchiser. C'est plus vrai pour les 7^e et 8^e que pour d'autres arrondissements qui ont atteint leur vitesse de croisière. Mais, de toutes manières, la méthode sera la même : préciser les équipements nécessaires, trouver les tènements nécessaires et ensuite, ordonnancer les priorités. Ca c'est pour 2015, au moment de la PPI.

En tout cas, vous êtes un maire heureux !